

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**13 février 2015
Français
Original : anglais et français**Comité permanent**
62^e réunion

Aperçu des opérations du HCR en Afrique**A. Analyse de la situation**

Les crises de réfugiés déclenchées par les conflits en République centrafricaine, à l'Est de la République démocratique du Congo, au Mali, au Nord du Nigéria et au Soudan du Sud continuent à dominer les opérations du HCR en Afrique. Les situations d'urgence de niveau 3 sont encore actives en République centrafricaine et au Soudan du Sud tandis que la situation se détériore rapidement au Nord-Est du Nigéria. Malgré la multiplication des crises humanitaires sur le continent, des progrès sont accomplis pour régler certaines situations de réfugiés prolongées. En République-Unie de Tanzanie, le processus de naturalisation de plus de 162 000 anciens réfugiés burundais a repris. En outre, des progrès significatifs ont été réalisés dans le rapatriement et l'intégration locale de dizaines de milliers d'anciens réfugiés angolais.

Au Soudan du Sud, des milliers de personnes continuent à se déplacer chaque semaine à cause des combats, malgré les efforts renouvelés en vue de faire avancer le processus de paix. Environ 630 000 réfugiés sud-soudanais sont accueillis par l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan, dont près de 500 000 ont fui depuis le début du conflit à la mi-décembre 2013. Les combats et la généralisation de la violence ont également provoqué le déplacement de 1,5 million de Sud-soudanais à l'intérieur de leur pays. La communauté humanitaire fait face à un certain nombre de problèmes, notamment le manque de terres pour accueillir les réfugiés dont le nombre ne cesse d'augmenter rapidement, la réduction de la ration alimentaire au Kenya et en Ouganda, et le peu d'accès de l'aide humanitaire aux déplacés internes.

En République centrafricaine, le déploiement en septembre 2014 des forces de maintien de la paix de l'ONU avait créé l'espoir d'un rétablissement progressif de la sécurité dans le pays. Toutefois, la poursuite des combats entre les factions rivales et les violations des droits de l'homme visant les civils continuent à provoquer des déplacements massifs. En janvier 2015, le nombre de réfugiés centrafricains dans les pays voisins a atteint 426 000, y compris les 190 000 ayant fui à la suite du déclenchement de la violence en décembre 2013.

Les attaques aveugles, menées par des insurgés dans le Nord-Est du Nigéria, le long de la frontière avec le Cameroun, le Niger et le Tchad sont devenues plus fréquentes et plus violentes. Les insurgés ont attaqué et pris le contrôle de plusieurs villages dans les États de Borno, d'Adamawa et de Yobe dans le Nord-Est du Nigéria, région placée en état d'urgence depuis 2013. Ils ont également mené un certain nombre d'attaques violentes de l'autre côté de la frontière, au Cameroun. En janvier 2015, on estime à 980 000 au moins le nombre de Nigériens déplacés à l'intérieur de leurs propres pays. Le nombre de réfugiés a rapidement augmenté pour dépasser 160 000.

La violence s'est poursuivie à l'Est de la République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces des Kivus, du Katanga et de l'Ituri, avec comme résultat plus de 2,7 millions de déplacés internes et de 450 000 réfugiés dans les pays voisins en fin 2014.

Au Nord du Mali, la situation sécuritaire demeure fragile depuis les incidents de Kidal en mai 2014. Il est prévu que les pourparlers de paix reprennent à la mi-février 2015. Environ 143 000 réfugiés maliens demeurent au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Même si

le nombre de déplacés internes a diminué de 70 % depuis le début de l'année 2014, 86 000 personnes demeurent déplacées à l'intérieur de leur pays. Le HCR est en train de mettre en place des cadres juridiques pour des retours organisés, qui seront facilités dès que la situation sécuritaire le permettrait. Entre-temps, l'Organisation aide les déplacés internes et les réfugiés rentrés spontanément à se réintégrer dans leur région d'origine.

En Afrique australe, les progrès se poursuivent en matière de solutions durables, en particulier, le rapatriement et l'intégration locale d'anciens réfugiés angolais dans la région, et la réinstallation de réfugiés, surtout d'origine congolaise. Malheureusement, les réfugiés continuent à faire face à l'hostilité dans des contextes de mouvements migratoires mixtes, et la pression s'accroît sur les espaces d'asile et de protection. Le HCR redouble d'efforts pour renforcer les systèmes nationaux d'asile et améliorer les procédures de détermination du statut de réfugié.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

i) Redoubler d'efforts dans la recherche de solutions durables

Solutions globales

L'Initiative mondiale du Haut Commissaire pour les réfugiés somaliens (GISR) vise à identifier les solutions pour le million de réfugiés somaliens de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et du Yémen. En août 2014, une réunion ministérielle regroupant les États concernés a adopté l'Engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens, qui souligne la nécessité d'améliorer l'espace d'asile dans les pays d'accueil et de travailler pour les conditions adéquates de rapatriement en Somalie. En 2015, le processus de consultation GISR avec les gouvernements, les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, ainsi qu'avec la diaspora somalienne se poursuivra afin de traduire l'engagement en actes.

En 2014, des mesures décisives ont été prises pour clore le chapitre des réfugiés angolais après 50 ans d'exil. Plus de 14 000 anciens réfugiés angolais ont été rapatriés, principalement du Congo, de la République démocratique du Congo et de la Zambie. L'État angolais a soutenu l'intégration locale de ses citoyens en déployant des équipes interministérielles dans les pays d'accueil et en délivrant environ 1 000 passeports. Les États d'accueil délivrent des titres de séjour permettant aux Angolais de demeurer dans le pays après la cessation de leur statut de réfugiés. Des progrès se poursuivent en Zambie pour la délivrance des titres de séjour, malgré les retards administratifs. En République démocratique du Congo, environ 18 000 titres de séjour sont actuellement délivrés pour faciliter l'intégration locale. Plus de 37 000 anciens réfugiés angolais devront être rapatriés en 2015.

La mise en œuvre des solutions globales pour les réfugiés rwandais a progressé lentement. En 2014, près de 5 300 Rwandais sont volontairement rentrés chez eux, portant le nombre total de retours depuis 2001 à 136 600. Les opérations de vérification pour les réfugiés rwandais ont eu lieu en 2014, en particulier en République démocratique du Congo où l'enregistrement biométrique se poursuit. En attendant les résultats de ces opérations, le nombre de réfugiés rwandais est actuellement de 80 000. Des efforts accrus sont nécessaires pour la délivrance de passeports et de titres de séjour pour les réfugiés rwandais qui souhaitent s'intégrer localement. Une réunion ministérielle est prévue en 2015 pour évaluer le progrès accompli et tracer la voie à suivre dans le cadre de la stratégie globale de solutions.

Rapatriement volontaire

Un projet pilote pour soutenir le rapatriement spontané du Kenya de 10 000 réfugiés somaliens au 30 juin 2015 a été lancé en décembre 2014 dans le cadre de l'accord tripartite entre le Gouvernement kenyan, le Gouvernement fédéral de Somalie et le HCR. En fin janvier 2015, 1 160 réfugiés étaient retournés à Kismayo et à Baidoa au Sud de la Somalie.

En janvier 2015, environ 35 000 Maliens étaient rentrés du Burkina Faso, du Niger et de la Mauritanie, y compris 2 800 entre novembre 2014 et janvier 2015. En mai 2014, les gouvernements du Mali et du Niger ont conclu avec le HCR un accord tripartite pour le rapatriement volontaire. En janvier 2015, un autre accord tripartite similaire a été conclu avec le Burkina Faso, et un troisième est prévu avec la Mauritanie au milieu de l'année 2015.

En 2014, plus de 16 000 réfugiés ont quitté la République centrafricaine et le Congo pour rentrer en République démocratique du Congo, portant le nombre total de personnes rapatriées à plus de 119 000 depuis le début de l'opération en 2012. L'amélioration de la situation sécuritaire dans la région de Rutshuru au Nord Kivu a permis à des milliers de réfugiés congolais de rentrer volontairement d'Ouganda, d'une manière spontanée ou avec de l'assistance. Entre juillet et décembre 2014, le HCR a facilité le retour d'Ouganda de plus de 5 400 réfugiés, tandis qu'un nombre plus élevé continue de rentrer spontanément en 2015.

Depuis 2011, environ 240 000 réfugiés ivoiriens sont rentrés du Bénin, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Mali et du Togo, spontanément pour la plupart. Pour que le retour soit durable, le HCR continue à mettre en œuvre les projets de réintégration dans les régions de retour. Si le rapatriement organisé de réfugiés ivoiriens a été suspendu en juillet 2014 à cause des craintes liées au virus d'Ébola, il est prévu qu'il reprenne en 2015.

Intégration locale

En octobre 2014, le Gouvernement tanzanien a décidé de reprendre le processus d'intégration locale de 162 156 anciens réfugiés burundais (et de leurs enfants nés après le dernier enregistrement en 2010). En début 2015, environ 24 000 certificats de nationalité ont été délivrés aux Tanzaniens nouvellement naturalisés, auxquels le choix a été laissé de demeurer dans les installations où ils résidaient depuis des décennies ou de s'installer dans d'autres parties du pays. Le HCR soutient le Gouvernement dans tous les aspects juridiques du processus de naturalisation, et travaille avec celui-ci et les partenaires du développement sur les aspects socio-économiques à long terme de l'intégration.

Pour faciliter l'intégration socio-économique en Zambie d'anciens réfugiés angolais dont la plupart sont des agriculteurs, le Gouvernement a délimité 530 parcelles de terrain dans deux zones de réinstallation. Depuis septembre 2014, un total de 311 parcelles ont été allouées. D'autres types d'intervention en matière de moyens d'existence, de santé, d'éducation et d'infrastructures ont commencé dans les zones de réinstallation et se poursuivront en 2015.

Réinstallation

En 2014, le HCR a présenté les cas d'environ 34 800 réfugiés d'Afrique pour la réinstallation, et plus de 19 000 réfugiés sont partis pour les pays de réinstallation. Ce chiffre représente une augmentation de 19 % par rapport aux demandes présentées en 2013, et de 52 % par rapport à celles présentées en 2012. La majorité des réfugiés présentés pour la réinstallation provenaient de la République démocratique du Congo, suivie de la Somalie et de l'Érythrée.

En 2015, le HCR continue à mettre l'accent sur la mise en œuvre de plans pluriannuels pour accroître les possibilités de réinstallation pour les réfugiés congolais du Burundi, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, et par la présentation d'environ 14 000 cas. Par rapport à l'objectif de 50 000 demandes, 33 537 cas ont été présentés depuis 2012. Par ailleurs, les cas des réfugiés érythréens, somaliens et soudanais du Darfour continueront à être traités, ainsi que ceux des réfugiés d'autres origines faisant face à des risques particuliers de protection.

ii) Promotion d'un environnement favorable à la protection

Asile

L'asile demeure solide et résistant en Afrique où résident près d'un quart des 13 millions de réfugiés dans le monde. Le HCR est préoccupé par la poursuite du phénomène de refoulement, y compris vers les pays où la violence et les violations des droits de l'homme prédominent. Maintenir le caractère civil des camps de réfugiés constitue une préoccupation constante, en particulier, dans les zones frontalières. En outre, prévenir et combattre les violences sexuelles et de genre demeure pour le HCR une priorité en matière de protection concernant aussi bien les réfugiés que les déplacés internes.

En 2014, le HCR a lancé une enquête régionale sur sa capacité à protéger les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexués (LGBTI) réfugiés ou demandeurs d'asile en Afrique. Les résultats de cette enquête ont montré la nécessité de se focaliser davantage sur les bureaux, de renforcer leur capacité technique et de mieux les soutenir à travers le continent. Comme résultat, la première session de formation sur la protection des LGBTI, dirigée par le HCR pour la région Afrique, a été facilitée en novembre 2014 pour plus de 30 cadres supérieurs dans le domaine de la protection.

En décembre 2014, un mémorandum d'accord a été conclu entre le Ministère de l'intérieur du Soudan, le Commissaire aux réfugiés du Soudan et le HCR pour l'enregistrement de 120 000 réfugiés sud-soudanais et la délivrance de leurs pièces, la définition de leur statut juridique et la facilitation de l'accès aux services fournis par le HCR et le Gouvernement soudanais.

Migrations mixtes

Des dizaines de milliers de réfugiés et demandeurs d'asile africains recherchent la sécurité dans les pays hors de leur région, en se joignant aux migrants dans des mouvements mixtes de populations à travers l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique vers l'Europe. La traite d'êtres humains continue à être une caractéristique dramatique de ces voyages longs et dangereux. Les mesures de contrôle aux frontières deviennent de plus en plus restrictives, en particulier à l'Est de la Méditerranée, ce qui rend les demandes d'asile plus difficiles pour les personnes ayant besoin de la protection internationale.

En réponse, l'Union africaine continue à promouvoir le dialogue régional et la coordination de la gestion des migrations, à soutenir les États membres dans le renforcement des réponses au crime transnational organisé, notamment la traite et le trafic d'êtres humains, et à renforcer la protection des victimes de traite dans la Corne de l'Afrique. À la suite des réunions consultatives avec les gouvernements d'Égypte, d'Érythrée, d'Éthiopie et du Soudan, la Commission de l'Union africaine, avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations et du HCR, a convoqué en octobre 2014 une conférence ministérielle régionale. À l'issue de cette conférence ont été adoptés la Déclaration et le Plan d'action de Khartoum encourageant le partage des meilleures pratiques, une plus grande coopération à travers les frontières et la conception de stratégies nationales pour lutter contre le trafic et la traite d'êtres humains. En outre, l'adoption en novembre 2014 d'une déclaration dans le cadre de l'Initiative Union européenne-Corne de l'Afrique sur l'itinéraire des migrations¹ a été une étape positive vers la coopération internationale.

Déplacés internes

Le mois de décembre 2014 a marqué le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique* (Convention de Kampala), qui est le premier instrument à vocation continentale dans le monde qui contraint juridiquement les gouvernements à protéger les droits et le bien-être des déplacés internes. En janvier 2015, 39 États étaient signataires de cette Convention, et 22 l'avaient ratifiée.

¹ Voir <http://italia2014.eu/media/3785/declaration-of-the-ministerial-conference-of-the-khartoum-process.pdf>

Il est encourageant de constater que plusieurs gouvernements africains adoptent des lois nationales sur le déplacement interne. L'adoption par la Somalie du cadre politique sur le déplacement et la préparation par la République démocratique du Congo d'un projet de loi sur les déplacés internes illustrent ce progrès.

Apatridie

En mai 2014, l'Union africaine (UA) et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont convenu d'entreprendre une étude sur le droit à la nationalité et ont confié au Rapporteur spécial sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes et les migrants la mission de concevoir un protocole sur le droit à la nationalité en Afrique. L'étude a été soutenue par le HCR et publiée en janvier 2015. Tout comme la Convention de Kampala a porté en tête de l'agenda régional les besoins de protection des déplacés internes, le protocole sur la nationalité devra galvaniser l'action pour mettre fin à l'apatridie sur le continent.

Pour mener la campagne mondiale du HCR visant à mettre fin à l'apatridie en 2024 et résoudre les problèmes d'apatridie au plan régional, le HCR et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest faciliteront le 25 février 2015 une Conférence ministérielle en Côte d'Ivoire.

En fin janvier 2015, 22 des 54 États membres de l'UA étaient parties à la Convention de 1954 et 15 étaient parties à la Convention de 1961.

C. Information financière

Le budget à l'issue de l'évaluation complète des besoins de 2015 pour l'Afrique, approuvé en octobre 2014 par le Comité exécutif, était de 2,17 milliards de dollars E.-U. En janvier 2015, ce budget a augmenté de 317 millions de dollars E.-U en réponse aux crises de réfugiés en République centrafricaine, au Nigéria et au Soudan du Sud, ainsi qu'aux effets de l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest.

En 2014, plus de 70 % des dépenses du HCR en Afrique portaient sur les interventions d'urgence, tandis que moins de 15 % étaient consacrées aux solutions et aux moyens d'existence. En 2015, le HCR continuera à accorder la priorité à la protection et à l'assistance permettant de sauver les vies des personnes déplacées à la suite des violences et des conflits dans la région. Toutefois, une augmentation des ressources sera nécessaire pour la poursuite de la recherche de solutions durables en faveur des centaines de milliers de réfugiés à travers le continent.
